

Montréal, le 16 mars 2025

Projet minier Shaakichiuwaanaan
Agence d'évaluation d'impact du Canada
901-1550, avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C1
Téléphone : 418-254-2435
Shaakichiuwaanaan@iaac-aeic.gc.ca
Numéro de référence du projet : 89271

Madame, Monsieur,

Par la présente, Eau Secours souhaite vous communiquer ses préoccupations et commentaires concernant la *Description Initiale du Projet*¹ (DIP) minier Shaakichiuwaanaan actuellement proposé par la compagnie Métaux de batterie Patriot (Patriot).

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits des populations. Eau Secours participe activement depuis plusieurs années à étudier, relever et dénoncer les risques liés à l'eau des différents secteurs industriels au Québec, incluant le secteur minier.

Raison d'être d'un mégaprojet extractif

Notre compréhension du projet et de sa raison d'être est la suivante : Patriot réalise des travaux d'exploration sur une vaste propriété de titres miniers² (*claims*) et envisage dorénavant l'exploitation de l'un des gisements de lithium-tantale identifiés dans cette zone. Le projet dans sa forme actuelle vise l'excavation d'une mine à ciel ouvert de laquelle seront extraites 48,7 millions de tonnes de minerai et 180,6 millions de tonnes de stériles³. Il est prévu que cette fosse empiète sur un lac de grande envergure, le lac 001, dont 57 hectares seront asséchés pour permettre les activités d'excavation⁴. À proximité de cette fosse, une mine souterraine sera exploitée afin de poursuivre l'exploitation du gisement qui poursuit sa course sous le lac 001. Il est prévu d'extraire 38,5 millions de tonnes de minerai des galeries souterraines, ainsi que

¹ Métaux de batterie Patriot Inc. [Projet minier Shaakichiuwaanaan, Description initiale de projet](#) (DIP), Eeyou Istchee Baie-James, Nord-du-Québec, Québec, janvier 2025.

² Métaux de batterie Patriot Inc. *North America's next lithium powerhouse*, février 2025, présentation Power-Point, en ligne, p.14 PDF.

³ DIP, *op. cit.*, p.47 PDF.

⁴ Ce chiffre est tiré de la présentation du projet réalisée lors d'une séance d'information organisée par l'Agence d'Évaluation d'Impacts du Canada (AEIC), à laquelle étaient invités Patriot et la société civile, le 26 février 2025, en ligne.

6,3 millions de tonnes de stériles additionnels⁵. Du remblai en pâte sera ensuite réinjecté dans ces excavations afin de consolider le socle rocheux excavé et de limiter légèrement l’empreinte des déchets miniers en surface. Patriot présente la portion souterraine de ses excavations comme une mesure permettant de mitiger les impacts sur le lac en surface⁶. Sur ce dernier point, nous devons néanmoins préciser que nous estimons plutôt plausible que cette portion du gisement soit simplement plus rentable à exploiter à l’aide d’une mine souterraine, sans destruction complète du lac 001, et sans excavation de l’épaisse couche de matériaux économiquement stériles qui recouvrent vraisemblablement cette portion du gisement s’enfonçant progressivement et s’éloignant ainsi de la surface⁷, nous sommes donc plutôt tentés d’écarter l’idée qu’une mine souterraine puisse réellement être une « mesure de mitigation ». À la fin des opérations, il est prévu de laisser la fosse excavée s’ennoyer et ainsi créer un plan d’eau artificiel, là où l’essentiel des opérations minières se seraient déployées⁸. Il convient de noter ici que la superficie finale de la fosse ne semble discutée nulle part dans la DIP, mais il s’agirait néanmoins d’une information que nous aimerions voir communiquée dès l’étape de la description détaillée du projet. L’essentiel des déchets miniers (stériles, résidus) devraient être entreposés à perpétuité au nord de la zone excavée, dans des zones d’habitat du poisson, notamment⁹. Enfin, il semble que des indices ou des gisements intéressants aient été identifiés de part et d’autre du projet actuel. Patriot envisage ainsi positivement l’éventualité de voir son projet croître à des niveaux encore indéfinis à ce jour¹⁰, on peut donc raisonnablement assumer que les surfaces exploitées, les quantités de déchets générées, les rejets d’eau usée et les émissions atmosphériques du projet s’accroîtront proportionnellement aux éventuelles expansions du projet Shaakichiuwaanaan. Ce dernier point sera discuté à la fin du présent document.

Les raisons invoquées, justifiant l’ensemble de ce projet, se résument essentiellement ainsi : le concentré de lithium extrait « pourra être vendu à un ou à des clients afin de le convertir en hydroxyde de lithium (LiOH), utilisé dans la production des batteries au lithium »¹¹ dont les marchés cibles vont « de l’électronique personnelle aux transports, en passant par les projets d’entreposage et de distribution d’énergie à grande échelle »¹². De plus, on avance ceci : « alors que le monde poursuit sa transition vers un avenir plus propre et plus vert, le lithium [...] continue d’être une ressource essentielle afin de réduire l’impact environnemental global »¹³. La documentation précise par ailleurs qu’il s’agit de l’un des minéraux jugés « essentiels à l’industrie nationale et à la sécurité intérieure »¹⁴. Enfin, on y laisse entendre que du tantale sera

⁵ DIP, *op. cit.*, p.47 PDF.

⁶ Propos tenus par Patriot lors de la séance d’information organisée par l’AEIC, le 26 février 2025.

⁷ Métaux de batterie Patriot Inc., février 2025, *op. cit.*, p.17 PDF.

⁸ DIP, *op. cit.*, p.87 PDF.

⁹ *Ibid*, p.35 PDF.

¹⁰ Nous reviendrons sur ce point plus loin dans le présent document, mais pour un coup d’œil rapide sur le potentiel d’expansion du site : Métaux de batterie Patriot Inc., février 2025, *op. cit.*, p.14 PDF, notamment.

¹¹ DIP, *op. cit.*, p.32-33 PDF.

¹² *Ibid*, p.33 PDF.

¹³ *Idem*.

¹⁴ *Idem*.

potentiellement extrait, et que cet élément serait, pour sa part, « destiné à l'industrie de haute technologie »¹⁵.

Transparence et traçabilité

Notre organisme trouve intéressants ces vœux de contribuer positivement à la réduction globale des gaz à effet de serre (GES), mais se questionne néanmoins sur la portée de cette contribution.

En effet, il ne nous semble pas avoir lu que des clients potentiels ou des marchés précis aient été identifiés pour garantir une utilisation du lithium du projet Shaakichiwaanaan qui soutiennent des projets réfléchis et soutenant la lutte aux changements climatiques, notamment : il semble plutôt qu'un éventail d'utilisations soit présenté, sans que la compagnie extractive n'ait implanté de mesures pour assurer la contribution de son lithium à la lutte aux changements climatiques. Nous estimons donc que cela constitue une lacune au niveau du discours voulant que cet élément soit « une ressource essentielle afin de réduire l'impact environnemental global ». Il s'avère en effet que de nombreuses utilisations du produit, telle l'électronique personnelle ou la sécurité intérieure – l'industrie militaire, en d'autres termes –, mentionnées dans la documentation de Patriot, sont plutôt des utilisations qui ne manquent pas d'accentuer les problèmes de crises climatiques et de la biodiversité en alimentant la consommation globale, du côté de la première utilisation, et en alimentant les dynamiques guerrières sur lesquelles nous érigeons nos sociétés modernes du côté de la seconde. Constatant ceci, nous recommandons donc que Patriot dresse une liste des clients visés pour la vente de son produit et qu'elle fournisse de l'information sur les clients habituels de ses clients potentiels, advenant que ces derniers se limitent à transformer le concentré de lithium en hydroxyde, afin que cette liste fasse l'objet de discussions entourant la justification du projet minier. Nous recommandons également que la compagnie mette en place et présente des dispositifs de traçabilité de son lithium qui permettront d'en suivre les utilisations réelles lors de l'exploitation du projet. Nous estimons par ailleurs qu'il serait important que la compagnie en fasse de même pour le tantale, et que, concernant ce dernier élément, elle détaille davantage ses utilisations, au-delà de la succincte destination « à l'industrie de haute technologie ». Il nous apparaît par ailleurs que la contribution du tantale aux luttes contre les changements climatiques et contre la crise de la biodiversité devrait également être discutée et quantifiée de la même façon que ce que nous proposons concernant le lithium : des mesures de traçabilité du produit devraient être proposées et mises en place afin de brosser un portrait de son utilisation planifiée qui permette de savoir dans quelles proportions le tantale et le lithium produits se trouvent sur « x, y, z » marchés, au cours de l'exploitation de la mine, de telle sorte que l'on ait une idée claire des quantités de tantale et de lithium extraits qui contribuent réellement aux objectifs environnementaux précités.

Projets individualistes ou projets de société ?

Toujours en ce qui a trait aux utilisations des produits extraits, nous recommandons que la compagnie identifie des projets de société structurants auxquels contribuer et qu'elle entame des démarches afin que les produits qu'elle vise extraire alimentent ces projets. Ces démarches et les projets retenus devraient faire l'objet de discussion dans l'étude d'impact à venir. Ce que nous avons en tête, ici, porte par exemple sur l'utilisation éventuelle du lithium extrait dans des

¹⁵ *Ibid*, p.34 PDF.

batteries de véhicules électriques : contribuer à la production de véhicules électriques individuels permet certes quelques réductions anecdotiques des émissions de gaz carbonique et de méthane, mais cela ne nous dirige pas moins droit dans le mur des grands enjeux climatiques et de perte de la biodiversité, en ce que cette pseudo-solution alimente la surconsommation ahurissante et démesurée de métaux et produits en tous genres à l'échelle de la planète, accentuant du même coup la génération de GES et la destruction directe d'écosystèmes par l'ouverture, notamment, de plus d'exploitations minières¹⁶. À l'inverse – et sans que ces solutions ne soient parfaites pour autant – s'assurer que le lithium extrait soit entièrement employé dans la production de véhicules collectifs permettant le déploiement de transports en commun plus fiables, plus efficaces et générant moins de GES en cours d'utilisation, ainsi que des véhicules de déplacement actif comme le sont les vélos électriques, seraient déjà des solutions nettement plus intéressantes pour justifier un projet minier d'une telle envergure. Ainsi, il nous apparaît que Patriot pourrait et devrait engranger des efforts visant à ce que les produits qu'elle extraira nourrissent des projets de société permettant à la fois de répondre à des besoins réels de la population, ainsi qu'à réduire la taille du parc automobile du pays et/ou la consommation globale de matières minérales.

Nous estimons qu'il s'agirait essentiellement d'une occasion manquée si ces produits minéraux devaient être extraits sans que des mesures ne soient prises pour garantir que les matières minérales contribuent à des projets de société structurant. Il nous apparaît également essentiel de convier la société civile à des discussions et consultations portant précisément sur l'utilisation éventuelle des matières extraites telles que le lithium et le tantale du projet Shaakichiwaanaan, en fonction de ce qui lui semblera le plus souhaitable et le plus bénéfique à long terme pour les ambitions collectives de réduction de l'empreinte environnementale de la province et du pays. Les mesures et/ou décisions prises visant à favoriser les utilisations souhaitées et retenues par la société civile devraient par la suite guider chacune des phases du développement du projet minier actuel, dont les activités de vente des produits minéraux.

La perturbation des cycles de l'eau : un angle mort de la lutte aux changements climatiques

En terminant cette première section de commentaires, nous tenons à rappeler que la communauté scientifique, la société civile et, avec elles, les organismes environnementaux réalisent de plus en plus l'importance du rôle que joue l'eau dans la régulation du climat – en plus du rôle évident qu'elle joue dans la préservation de la vie, dont la biodiversité, en général.

En effet, présenté de manière relativement simpliste, la destruction de la biodiversité – dont, principalement, la végétation – et la destruction des écosystèmes humides et hydriques perturbent le cycle de l'eau local (à l'échelle d'un bassin versant donné, notamment), ce qui limite les capacités de ce milieu à réguler son climat local. À plus large échelle, cette incapacité du milieu à maintenir un climat stable apparaît contribuer négativement aux changements climatiques planétaires. Les connaissances qu'ont notre organisme de la contribution néfaste d'une mine à tous ces enjeux demeurent à étoffer, et notre compréhension de tout ceci reste à

¹⁶ Entre autres références enrichissantes sur ce sujet : Célia Izoard. *La ruée minière au XXI^e siècle – Enquête sur les métaux à l'ère de la transition*, éditions de la rue Dorion, février 2024, 344 p.

parfaire, mais nous aimerions néanmoins suggérer les références suivantes pour quiconque souhaiterait s'initier au sujet et l'approfondir :

- L'ouvrage *Climat et petits cycles de l'eau : Les solutions du nouveau paradigme de l'eau*, traduit et publié aux éditions Yves Michel;
- Le documentaire *Regenerating life*, d'Hummingbird Films;
- Les travaux et entrevues d'Emma Haziza, hydrologue de France, dont une entrevue qu'elle donnait en 2022 à la chaîne française Thinkerview, intitulée *Crise de l'eau, planète terre invivable ?*

S'appuyant sur les réflexions proposées ici, nous nous questionnons sur la contribution négative possiblement sous-évaluée du projet minier aux changements climatiques du fait, notamment, de la destruction partielle du lac 001, de la destruction permanente des milieux humides et hydriques pour l'entreposage de déchets miniers, et des perturbations attendues du cycle de l'eau par le biais de la consommation de quantités monumentales d'eau douce de la minière pour ses opérations¹⁷. Sans même adresser les enjeux de contamination de l'eau, ici, nous estimons qu'il serait pertinent d'exiger de Patriot un approfondissement de ces questions et une évaluation du niveau de perturbation du cycle de l'eau que ses activités engendreront. Partant de là, une évaluation des impacts que cette perturbation aura sur les changements climatiques devrait être réalisée, afin de rendre compte de conclusions dépassant les seules émissions directes de GES attribuables à la machinerie et aux explosifs, par exemple.

S'agissant de résumer les intentions derrière ces différentes considérations relatives à la justification du projet minier, nous tenons à préciser que ce que nous espérons lire, dans la documentation de la compagnie, serait un bilan global opposant la contribution supposée positive du projet à la lutte aux changements climatiques et à la crise de la biodiversité à la contribution négative du projet à ces mêmes enjeux – tenant compte de tout ce qui a trait à la surconsommation globale et au gaspillage de ressources auquel pourraient contribuer le lithium et le tantale extraits ici, ainsi que les perturbations des cycles de l'eau. Une telle analyse comparative devrait pouvoir permettre d'évaluer, par exemple, mais sans s'y limiter, si les émissions de GES « sauvées » par le lithium extrait compensent réellement l'effet de serre produit par le projet en termes d'émissions directes et de destruction directe des écosystèmes, notamment.

Enjeux liés à l'eau

Toujours sur la question de la protection de l'eau et de ses cycles, notre organisme est évidemment extrêmement préoccupé par les impacts prévus ou envisageables qu'aura le projet sur le lac 001, notamment. En effet, pour les raisons discutées dans la section précédente, il ne nous apparaît pas, pour le moment, que la démonstration soit faite des raisons justifiant la

¹⁷ Voir par exemple, sur la question de la soif des minières : Regroupement Vigilance Mines en Abitibi-Témiscamingue, Eau Secours, Québec meilleure mine, MiningWatch Canada. [Portrait détaillé des prélèvements d'eau par les minières au Québec en 2022](#), 12 mars 2024.

destruction d'au moins 57 hectares (ha) de ce lac¹⁸. Nous invitons donc la compagnie à évaluer des scénarios d'exploitation qui éviteraient totalement l'empiètement sur le lac.

Il nous semble par ailleurs préoccupant qu'au moment de la fermeture du site, Patriot envisage de simplement ouvrir la digue que la compagnie prévoit construire pour scinder le lac en deux et en assécher une partie, afin de laisser la fosse s'envoyer avec les eaux de ce qu'il restera du lac 001 à la fin de l'exploitation. Nous craignons en effet que cette idée n'engendre une baisse du niveau d'eau du lac, asséchant de ce fait d'éventuels milieux humides riverains au plan d'eau, et portant atteinte à l'intégralité de l'écosystème que représente ce lac, tant au plus profond de ses eaux qu'au niveau de la bande riveraine, de la végétation qui le ceinture et de la faune qui le fréquente. Il nous apparaît également préoccupant de penser que des eaux naturelles seront ainsi déversées contre des parois rocheuses fraîchement mises à nue, alors même que l'on observe dans la documentation fournie que cette roche a un certain potentiel acidogène, et pourrait contaminer ces eaux en arsenic, surtout (notamment en vertu des résultats obtenus aux tests géochimiques statiques et cinétiques¹⁹), mais également en manganèse, en cuivre, en zinc et en aluminium, notamment. Ceci est d'autant plus vrai que les eaux souterraines prélevées pour analyse, dans le secteur de la fosse prévue, ont présenté « des concentrations d'arsenic et de manganèse dépassant les critères d'eau potable »²⁰. Il semble donc que le contact prolongé entre la roche mise à nue et l'eau risque d'accentuer les concentrations naturelles de ces deux éléments. Nous craignons donc que cette idée ne soit une catastrophe écologique annoncée et nous invitons ainsi Patriot à reconsidérer fortement l'idée d'abandonner cette option d'envoyer la fosse, pour plutôt favoriser une pratique reconnue et généralement recommandée²¹ de remblaiement de sa fosse minière avec les déchets que cette même fosse générera, limitant ainsi l'empreinte à la surface de ces déchets miniers, limitant potentiellement leur manutention et permettant d'éviter ces atteintes éventuelles à ce qu'il restera du lac 001 – entre autres bénéfices anticipés liés à cette option.

Il se peut que la réponse se trouve dans les annexes que nous n'avons pas eu le temps d'éplucher en détail, mais nous aimerions connaître les prévisions de prélèvement, de recirculation et de consommation d'eau du projet minier. Nous aimerions également connaître les estimations de rejets d'eaux usées, tant en termes de quantité que de qualité des eaux rejetées. Il nous apparaît que des prévisions ventilées sur chacune des années d'exploitation seraient hautement instructives et pertinentes à notre compréhension et à notre analyse des impacts du projet.

Concernant la géochimie des matériaux, nous approfondirons nos analyses et réflexions lors des prochaines étapes de l'évaluation environnementale, mais d'emblée, nous tenons à manifester nos préoccupations concernant les risques de contamination liées aux eaux d'exhaure, aux eaux

¹⁸ Ce chiffre est tiré de la présentation du projet réalisée lors d'une séance d'information organisée par l'Agence d'Évaluation d'Impacts du Canada (AEIC), à laquelle étaient invités Patriot et la société civile, le 26 février 2025, en ligne.

¹⁹ DIP, *op. cit.*, pp.62-63 PDF.

²⁰ *Ibid*, p.62 PDF.

²¹ Malach Consulting. *Éviter la destruction de lacs pour y déverser des résidus miniers – Options de remblaiement des fosses excavées à la mine Lac Bloom (Champion Iron)*, Québec, Canada, novembre 2020.

de traitement et aux eaux de ruissellement et/ou de contact du site projeté. En effet, le bilan des tests cinétiques réalisés sur les différents types de matériaux nous apparaît extrêmement inquiétant²² : « 20 échantillons de stériles présentaient un potentiel acidogène », « les échantillons de stériles [sont] classés comme lixiviables », « [vingt-huit] échantillons de stériles ont été jugés lixiviables pour l'arsenic », « [dix-neuf] échantillons de stériles [...] ont été classés comme lixiviables pour le cuivre », « huit échantillons de stériles [...] ont été classés comme lixiviables pour le zinc », « la majorité des échantillons de stériles et de minerai ont été jugés lixiviables pour l'aluminium » et « [deux] échantillons ultramafiques ont également été classés comme présentant un risque élevé selon le test de lixiviation TCLP [...] (concentration d'arsenic) ». Pourtant, les résultats des tests cinétiques se montrent radicalement plus rassurants, puisque « tous les résultats des tests sur les cellules humides » ne présenteraient, après 61 semaines de test, « aucun potentiel de [drainage minier acide (DMA)] », et « [la] plupart des métaux présentaient de faibles concentrations, à l'exception de l'arsenic ». Nous nous questionnons donc quant à savoir s'il ne serait pas prudent de réaliser davantage de tests – ou à tout le moins de contre-vérifier les résultats actuels des tests cinétiques avec le soutien d'expertises indépendantes de Patriot – en se concentrant notamment sur les éléments potentiellement lixiviables identifiés lors des tests statiques. Au moment de déposer ces commentaires, nous n'aurons pas eu le temps d'aller analyser les modélisations de lixiviation de l'arsenic réalisées par BBA et Vision Geochemistry Ltd., cité à titre de « modélisation des concentrations d'arsenic dans les eaux de ruissellement provenant de l'entreposage des stériles »²³ dont le rapport « a été publié en juillet 2024 (Thomassin et coll., 2024) »²⁴, mais il nous vient spontanément quelques questions concernant les hypothèses émises dans cette modélisation et citées dans la DIP de Patriot : est-il si prudent que cela est affirmé de retenir les « taux moyens de lixiviation de l'arsenic [...] de la semaine 30 à la semaine 40 »²⁵, sachant que l'essentiel des réactions chimiques s'opèrent au moment où la roche est exposée au contact de l'air et de l'eau ? Est-il judicieux de retenir des concentrations moyennes, d'une part, et survenant relativement tard (après plus de 7 mois d'exposition), d'autre part, et en vertu de quelles justifications les concentrations moyennes et cette période ont été sélectionnées ? Enfin, qu'est-il prévu, au-delà de la seule séparation des stériles ultramafiques, pour prévenir toute forme de contamination durable des milieux naturels engendrée par les stériles et résidus miniers ?

Toujours au niveau de la qualité des eaux, ayant appris de l'expérience passée du projet Rose lithium-tantale²⁶, nous croyons savoir qu'un suivi des concentrations en tantale dans les eaux minières n'est actuellement pas exigée dans la législation fédérale, ni dans la législation provinciale. Pourtant, le potentiel de toxicité du tantale dans l'eau est avéré et a été reconnu dans le cadre de l'évaluation du projet Rose précité. Nous estimons donc important, ici,

²² DIP, *op. cit.*, p.62 PDF, les citations sans références qui suivent sont tirées de ce même document, à la même page.

²³ *Ibid*, p.63 PDF.

²⁴ *Idem*.

²⁵ *Idem*.

²⁶ Agence d'évaluation d'impact du Canada. [Projet minier Rose lithium-tantale](#), page consultée le 16 mars 2025.

constatant la présence de tantale²⁷ dans le gisement convoité – et indépendamment du fait qu’il soit exploité ou non – que des traitements appropriés soient exigés pour en limiter les rejets dans l’environnement, et que des exigences de suivi des concentrations de tantale dans les eaux minières soient mises en place dans l’encadrement du projet Shaakichiuwaanaan.

Afin d’assurer un suivi adéquat de la qualité des eaux minières et des études réalisées, nous tenons à porter à l’attention de Patriot et de l’AEIC que la Directive 019, citée en de nombreux endroits de la documentation actuelle, a récemment été mise à jour. Il conviendra donc d’appuyer les prochaines études et analyses sur la version datée de 2025 de cette directive²⁸.

Sur un sujet similaire, nous tenons à mentionner que nous aimerions voir les *objectifs environnementaux de rejets* (OER) publiés sur les sites de l’AEIC et de Patriot, dès qu’une ébauche ou qu’un document final seront rédigés. Ceux-ci soutiennent en effet favorablement l’implication de la société civile dans la surveillance environnementale des projets miniers, favorisant donc du même coup la potentielle atteinte d’acceptabilité sociale, le dialogue transparent et la confiance, dans le développement de quelque projet que ce soit.

Enfin, concernant la gestion des déchets miniers, nous pouvons actuellement lire que « le projet prévoit le dépôt de résidus et de stériles dans l’habitat du poisson et qu’à ce titre, une modification de l’annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants* (REMD) (*sic*) sera nécessaire pour le projet »²⁹. Il semble, à la lecture de la DIP, que les solutions de rechange et le détail de l’option retenue aient été analysés et discutés dans le rapport d’évaluation économique préliminaire (EEP). Nous aimerions cependant, afin de faciliter la compréhension du projet pour la société civile et pour quiconque en fait l’analyse, que le détail de ces évaluations, les surfaces d’habitat du poisson appelées à être détruites par ces déchets miniers, et les raisons pour lesquelles l’évitement total de ces habitats n’a pas été retenu soient présentés dans la documentation disponible sur la page du projet du site de l’AEIC.

Restauration

Au niveau de la description des étapes planifiées lors des différentes phases du projet, on précise qu’« [une] partie des travaux de restauration sera réalisée pendant les opérations minières, tandis que le reste sera effectué à la fin de la vie de la mine »³⁰. Nous aimerions avoir plus d’information concernant cette affirmation, afin de savoir exactement ce qui sera effectué pendant les opérations et à quel moment, ainsi que ce que l’on prévoit réserver pour la phase de fermeture de la mine.

²⁷ Ceci peut être vérifié dans : DIP, *op. cit.*, p.35 PDF.

²⁸ Gouvernement du Québec. [Directive 019 sur l’industrie minière](#), en ligne.

²⁹ DIP, *op. cit.*, p.35 PDF.

³⁰ *Ibid*, p.46 PDF.

Scénarios de rechange

En ce qui a trait aux scénarios de rechange, ce point fut abordé plus haut dans le présent document, mais notre lecture de la documentation ne nous a permis de trouver aucune considération d'un remblaiement éventuel de la fosse à ciel ouvert que Patriot prévoit excaver, alors qu'il s'agit pourtant d'une pratique réputée qui permettrait de limiter les impacts environnementaux de ce projet, et alors que son évaluation – soit un niveau strictement minimal de considération d'une telle option – est de toute façon exigée par la législation provinciale³¹. Nous invitons donc la compagnie à évaluer sérieusement cette option et à développer l'argumentaire, tant en faveur de sa retenue qu'en faveur du rejet de cette option, afin d'avoir un portrait clair des avantages et des conséquences de l'intégration ou du rejet d'une telle façon de gérer les déchets du projet Shaakichiuwaanaan.

Risques d'expansion du projet et impacts cumulatifs sous-évalués

Bien que le projet Shaakichiuwaanaan n'en soit qu'à un stade relativement hypothétique de réalisation, il semble clair, dans la documentation de Patriot, qu'un potentiel notoire d'expansion du projet borde le site « CV5 » actuellement convoité, et ce, de part et d'autre. En effet, « [l']objectif de Patriot est de développer le prochain district de lithium en Amérique du Nord et spécifiquement de développer la propriété Shaakichiuwaanaan, qui abrite de nombreuses pegmatites à spodumène, dont CV5 »³². Plus loin, dans le même document : « [d'autres] groupes de pegmatites contenant du spodumène offrent un potentiel de ressources supplémentaires, notamment CV13 à l'ouest et CV9 à l'est de CV5 »³³. De même, « le corridor minéralisé CV5 a été tracé par forage sur une longueur de 4,35 km et demeure ouvert aux deux extrémités, latéralement et en profondeur, sur la majeure partie de sa longueur »³⁴. Il nous apparaît donc à la fois plus que probable et préoccupant de constater que le projet actuellement évalué n'est sans doute que la première étape d'un projet global d'extraction de lithium dont les conséquences et l'ampleur des impacts ne seront pas forcément considérées, ni évaluées adéquatement, en intégrant la dimension cumulative, au fil du temps, des impacts de ce « prochain district de lithium », avant que ne soit autorisé l'actuel projet minier Shaakichiuwaanaan. Au regard de cette éventualité, nous invitons Patriot et l'AEIC à faire preuve de diligence et de proactivité et à intégrer, ou à exiger l'intégration des composantes additionnelles probables ainsi que l'intégration de leurs impacts dans l'évaluation environnementale à venir, tenant compte du fait que des fosses ou galeries souterraines s'ajouteront vraisemblablement au projet proposé.

Soulignons, en terminant, que nous constatons généralement – et ce fut le cas à la lecture de la DIP de ce projet – que les impacts cumulatifs sont sous-évalués dans le cadre du développement et de l'analyse de tout projet minier. Nous tenons donc à inviter Patriot et l'AEIC, notamment, à travailler conjointement à brosser un portrait détaillé et quantifié des impacts cumulatifs passés,

³¹ C. M-13.1, [Loi sur les mines](#), a.232.3, parag. 7.

³² DIP, p.33 PDF.

³³ Note de bas de page lue à la p.35 PDF de la DIP.

³⁴ DIP, p.56 PDF.

actuels et raisonnablement anticipables dans une zone de quelques dizaines de kilomètres, au minimum, autour du projet minier. Ce portrait devrait permettre d'avoir des informations claires, sans se limiter aux sujets suivants, sur les quantités d'eau consommées ou altérées par les projets industriels en tous genres, sur les surfaces et volumes de biodiversité perdus ou impactés par ces différents projets, ou sur les projets industriels d'une autre nature qui pourraient se développer grâce à la réalisation de ce projet minier, puisqu'ils bénéficieraient potentiellement des infrastructures construites, exploitées ou améliorées par sa réalisation (p. ex. les chemins miniers qui servent souvent aux compagnies forestières, et vice-versa). Ceci fait écho aux commentaires et préoccupations énoncées lors d'activités particulières de discussion et de consultation tenues par Patriot auprès des communautés autochtones, notamment le constat que « les perturbations sur les territoires de trappe auraient raréfié les ressources »³⁵, et suivant ce dernier : « [l']augmentation des activités sur la Transtaïga contribue au déclin du nombre d'orignaux et de caribous qui fréquentent le secteur », « [le] développement de l'hydroélectricité arrive en tête de liste des facteurs contribuant aux impacts cumulatifs », « [en] raison de la création des réservoirs d'Hydro-Québec, la qualité du poisson a considérablement diminué », « [les] différents projets dans la région Eeyou Istchee Baie-James accentuent la pression sur le seul accès routier de la région, soit la route Billy-Diamond », et « [les] divers projets de développement exercent une pression constante sur les services de santé de la région ». Nous tenons donc à faire écho à chacune de ces préoccupations et, tel qu'introduit plus haut, à ajouter à cette liste le fait qu'il serait important de quantifier les impacts cumulatifs passés, actuels et appréhendés sur la perte de la biodiversité, la perturbation des cycles de l'eau, la consommation et la contamination de l'eau, l'émission de GES (directe et indirecte), ainsi que les perturbations sociales et économiques de l'établissement de différents projets extractivistes qui risquent d'accaparer une part non négligeable de la main-d'œuvre locale et de distribuer de la richesse de façon inévitablement inégale dans les communautés « bénéficiant » des retombées de ce projet minier et des autres projets qu'il risque de favoriser. L'accroissement d'inégalités sociales et d'enjeux tels la consommation de drogue ou de substance, l'accaparement de certains services sociaux et la hausse probable de violence – notamment celle vécue par les femmes en région où s'installent les industries minière et forestière –, de prostitution³⁶ et d'autres enjeux sociaux de cette nature attribuables au développement des différents projets industriels sur cette portion du territoire devraient également faire partie des impacts cumulatifs analysés et détaillés.

³⁵ DIP, *op. cit.*, p.28 PDF. Les citations sans référence qui suivent sont tirées du même document à la même page.

³⁶ Sur ce point précis : Bianca Sickini-Joly. [*Prostitution : « une réalité méconnue en région »*](#), Radio-Canada, 8 mars 2025.

En vous remerciant sincèrement de l'attention que vous portez à la présente, et surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de recevoir nos salutations les plus distinguées,

Émile Cloutier-Brassard (B.Sc.)
Responsable des dossiers miniers, Eau Secours

Rébecca Pétrin (B.Sc., M.Env)
Directrice générale, Eau Secours